

. . . en termes d'examen médical des seins, je crois que notre étude a démontré que cet examen est rarement bien fait par les médecins. La raison en est que les médecins ne prennent pas suffisamment de temps, qu'ils ne savent pas ce qu'ils cherchent (. . .) Je crois personnellement (. . .) que nous devons mettre en place un programme de formation professionnelle pour les médecins de ce pays. (5:10-11)

Cette opinion est renforcée par le témoignage de survivantes du cancer du sein qui ont affirmé connaître des femmes qui avaient subi des examens médicaux inadéquats ou à qui l'on avait dit de ne pas s'inquiéter de la protubérance qu'elles sentaient dans leur sein. De l'expérience de femmes du *Burlington breast cancer support group*, le Sous-comité a appris que :

Environ 25 p. 100 des membres de notre groupe s'étaient fait dire par leur médecin soignant lorsqu'elles lui ont appris qu'elles avaient repéré une grosseur suspecte au sein que «cela n'était sans doute pas grave». (. . .) Ces femmes ont été observées pendant trois à douze mois avant que l'on ne confirme, chez chacune d'elles, la présence de cellules cancéreuses. Certaines sont mortes depuis de cancer métastatique. (1:35-36)

Nous trouvons cette information à la fois navrante et effrayante. En tant que patients, nous avons tous besoin de savoir que nous pouvons compter sur notre médecin pour obtenir les meilleurs conseils, en temps opportun, pour notre santé. Les médecins canadiens pourraient en même temps prendre note qu'une étude récente faite aux États-Unis par les *Physician Insurers of America* a démontré que le diagnostic trop tardif de protubérances du sein est l'une des principales causes de poursuite pour négligence professionnelle. De plus, l'étude mentionne que ces poursuites amènent les règlements les plus coûteux qui soient. Les raisons évoquées le plus fréquemment pour le retard du diagnostic étaient le peu de crédibilité accordée à la version de la patiente, à la découverte faite par la patiente ou à la découverte faite par le médecin lui-même. (1:36) Le Sous-comité recommande donc :

3. **Que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces pour inciter les écoles de médecine des universités à établir des comités d'évaluation de la formation offerte actuellement en matière de cancer du sein. Le Comité devrait attirer l'attention sur les questions suivantes : 1) veiller à ce que les étudiants reçoivent une formation à jour sur la reconnaissance des protubérances du sein et sur les méthodes permettant de distinguer celles qui exigent un examen plus poussé et celles qui n'en requièrent pas; 2) veiller à ce que des données précises sur la fréquence, sur les facteurs de risque et sur les traitements possibles du cancer du sein, les procédures pour faire des examens professionnels du sein et les besoins particuliers des patientes atteintes de cancer du sein fassent partie du cours de formation.**
4. **Que les comités d'évaluation intègrent des survivantes de cancer du sein de leur région et travaillent en étroite collaboration avec elles, des groupes de soutien et des groupes militants pour évaluer et réviser au besoin leurs programmes de cours.**
5. **Que les collèges provinciaux de médecins et de chirurgiens et les autres organismes de formation continue organisent une «mise à jour» annuelle sur le cancer du sein comprenant de l'information sur 1) la reconnaissance des protubérances du sein et les techniques pour reconnaître celles qui exigent un examen plus poussé et celles qui n'en requièrent pas; 2) les facteurs de risque et les choix de traitements offerts aux femmes; 3) une mise à jour sur la façon de mener un examen externe du sein. Tous les médecins et chirurgiens qui peuvent avoir à traiter des patientes atteintes de cancer du sein devraient être tenus de participer à de telles sessions à tous les deux ans.**